Mamoye D., né en Mauritanie, condamné pour avoir tenté d’attaquer des militaires, déchu de la nationalité française

24/08/2024 à 13h08



Un homme condamné à quatre ans de prison pour avoir tenté d’attaquer des militaires à Paris en 2017, et qui avait fait de nombreux séjours en hôpital psychiatrique, a été déchu de la nationalité française, selon un décret paru samedi au Journal officiel. «Par décret en date du 22 août 2024, sur l’avis conforme du Conseil d’État, est déchu de la nationalité française», Mamoye D., «né le 7 août 1998 à Ouloumbonny (Mauritanie)», peut-on lire dans ce document. Alors âgé de 19 ans, admis en psychiatrie mais en permission de sortie, avait sorti un couteau en criant «Allah Akbar».

Des militaires de l’opération Sentinelle lui avaient alors ordonné de poser son couteau à terre et il s’était exécuté sans opposer de résistance avant d’être interpellé.

Quelques heures plus tard, en garde à vue, il affirmait être en relation avec des membres du groupe État islamique en zone irako-syrienne, ce qui était faux. Et il déclarait: «***Si j’avais tué des militaires, j’aurais crié la victoire de Daech contre la France. (…) Je voulais les décapiter***».

Déjà connu de services de police, il avait effectué plusieurs séjours en hôpital psychiatrique dès son adolescence. **Dans les premières heures de l'enquête, un expert avait conclu à l'abolition du discernement, avant que deux autres expertises psychiatriques ne retiennent qu'une altération du discernement, ouvrant la voie à un procès.** […]

Le Figaro